



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 72141

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'apparente incompatibilité entre le statut de demandeur d'emploi et de stagiaire. De nombreux jeunes s'inscrivent à l'issue de leurs études à l'Agence nationale pour l'emploi. Dans l'attente d'un premier poste et afin de mettre à profit ce temps de latence, ils cherchent parallèlement souvent à obtenir un stage auprès d'entreprises ou d'institutions qui leur fourniraient une précieuse première expérience professionnelle. Or, dans leur grande majorité, les entreprises demandent aux candidats une assurance que le statut d'étudiant leur offrait, mais que l'ANPE leur refuse. Il est ainsi dommageable que ces jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ne puissent effectuer de stages qui leur permettraient pourtant d'avoir un premier contact avec le monde du travail. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles évolutions sont envisagées à ce propos.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72141

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 410